Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260423-20260037-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 16 avril 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Non-représentés :
Secrétaire de séance	Sindy BOURDOISEAU
Assistait également	Anne-Hélène HENRY, Secrétaire de Mairie

Gestion des eaux pluviales urbaines : Travaux au lieu-dit Poul Goaï et rue de la Mer
Attribution du marché

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour les travaux de de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) qui doivent être diligentés au lieu-dit Poul Goaï et rue de la Mer, il convient de procéder à l'attribution du marché.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260423-20260037-DE

Por ce faire, 3 entreprises ont été consultés. 3 entreprises ont répondu.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition émise par l'entreprise LE BELLEC TP & PISCINE pour un montant total de 31 093,62 € HT ; 37 312,34 €, répartis comme suit :

- Opération pour compte de tiers – LTC = 12 440, 50 € HT ; 14 928,60 € TTC
- Commune = 18 653,12 € ; 22 383,74 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'entreprise LE BELLEC TP & PISCINE pour un montant total de 31 093,62 € HT ; 37 312,34 €, pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) qui doivent être diligentés au lieu-dit Poul Goaï et rue de la Mer. Ces travaux seront répartis comme suit :

- **Opération pour compte de tiers au chapitre 45 en dépenses et en recettes pour – LTC = 12 440, 50 € HT ; 14 928,60 € TTC**
- **Commune = 18 653,12 € ; 22 383,74 € TTC**

- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026

- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER (Côtes d'Armor)